## Grille 2023 de rémunération d'un apprenti en fonction de son âge et de son ancienneté dans l'entreprise



Il peut y avoir des variations sur les pourcentages en fonction de la Convention collective.

	16 À 17 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	26 ANS ET +
1 <sup>re</sup> ANNÉE	27% DU SMIC <b>471,75 €</b>	43% DU SMIC <b>751,31 €</b>	53% DU SMIC <b>926,03 €</b>	SALAIRE LE + ÉLEVÉ ENTRE LE SMIC (1747,20€) ET LE SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL CORRESPONDANT À L'EMPLOI OCCUPÉ PENDANT LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE
2º ANNÉE	39% DU SMIC <b>681,42 €</b>	51% DU SMIC <b>891,09 €</b>	61% DU SMIC <b>1.065,81 €</b>	
3º ANNÉE	55% DU SMIC <b>960,98 €</b>	67% DU SMIC <b>1170,65</b> €	78% DU SMIC <b>1.362,84 €</b>	